

TARIFS MEDECINE ET SSR

- Suite à l'arrêté N°2012-18-024 de l'ARS les tarifs journaliers d'hospitalisation sont fixés depuis le 1er janvier 2022 à :

Médecine :	499,60 €
HDJ	473,44 €
SSR :	247,60 €

- Depuis le 1er janvier 2018, le tarif du forfait journalier est fixé à : 20€
- Le tarif de la chambre particulière est fixé à : 30€ par jour
- Le mise à disposition de la télévision est fixé à : 3€ par jour

TARIFS HEBERGEMENT EHPAD

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2023, des tarifs afférents à l'hébergement de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2023 aux tarifs suivants :

1°) Tarif journalier afférent à l'hébergement 48,47 €

- Suite à l'arrêté portant fixation, au titre de l'année 2023, des tarifs afférents à la dépendance de la résidence pour personnes âgées de 60 ans et plus du service EHPAD du CH Fernand Lafont, les tarifs sont fixés à compter du 1er janvier 2023 aux tarifs suivants :

2°) Tarifs journaliers afférents à la dépendance

GIR 1 et 2	25,83 €
GIR 3 et 4	16,39 €
GIR 5 et 6	6,95 €

3°) Solde journalier (tarif hébergement + ticket modérateur "dépendance")

55,42 €

- Le tarif journalier unique, afférent à l'hébergement des personnes âgées de moins de 60 ans, est fixé, à compter du 1er janvier 2023, à

67,84 €

TARIFS COMMUNS HEBERGEMENT / MED/SSR

- Depuis le 1er mars 2021, le tarif du repas accompagnant est fixé à : 8,50€
- L'ouverture d'une ligne téléphonique est fixé à : 4,60€

La directrice déléguée

Z.KEBABSA

